



Rhône-Alpes, Rhône  
Villefranche-sur-Saône  
603 boulevard Gambetta

## Morgue

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA69007964  
Date de l'enquête initiale : 2020  
Date(s) de rédaction : 2021  
Cadre de l'étude : opération ponctuelle  
Degré d'étude : recensé

### Désignation

Dénomination : morgue

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : 2017, AB, 127

### Historique

Morgue conçue par l'architecte Camille Nallet à la demande de l'architecte Chanard. Les travaux sont réalisés par l'entrepreneur Patinaud sous la conduite de l'architecte Jacquet.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle ()  
Dates : 1905 (daté par source)  
Auteur(s) de l'oeuvre : Camille Nallet (architecte, attribution par source)

### Description

Le mémoire des travaux mentionnent la pierre de Villebois et la pierre des Estailades.

### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire enduit

### Décor

Techniques : sculpture  
Représentations : symbole funéraire, flambeau, ruban

### Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

### Références documentaires

#### Documents d'archive

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1. Construction d'une morgue au cimetière, 1902-1906.**  
AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1. *Construction d'une morgue au cimetière*, 1902-1906.  
AC Villefranche-sur-Saône : M 401-1

- **AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1. Lettres de l'architecte Camille Nallet, décembre 1904**  
AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1. *Lettre de l'architecte Camille Nallet au maire de Villefranche*, 28 décembre 1904. *Lettre de l'architecte Camille Nallet à monsieur Chanard*. 30 décembre 1904.  
AC Villefranche-sur-Saône

## Documents figurés

- **Ville de Villefranche, Rhône. Projet de morgue. Plan, coupe, élévations. 1905 (AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1)**  
Ville de Villefranche, Rhône. Projet de morgue. *Plan, coupe, élévations*. 1905 (AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1).  
AC Villefranche-sur-Saône : M 401-1

## Annexe 1

### **Lettres de l'architecte Camille Nallet au maire de Villefranche, 28 décembre 1904, et à monsieur Chanard, 30 décembre suivant. AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1.**

*Lettre de l'architecte Camille Nallet au maire de Villefranche*, 28 décembre 1904. *Lettre de l'architecte Camille Nallet à monsieur Chanard*. 30 décembre 1904. AC Villefranche-sur-Saône. M 401-1.

- Camille Nallet Architecte 107 rue Nationale Villefranche (Rhône), le 28 décembre 1904.

Monsieur le Maire,

Tout dernièrement, et à l'époque de ses règlements avec la municipalité, Monsieur Chanard, ancien architecte-voyer, me pria de lui adresser ma note des honoraires qu'il me devait pour l'établissement du projet de la morgue que je lui avais exécuté, en son temps.

Ainsi que plusieurs des conseillers précédents et actuels le savent, j'ai fait en 2 fois différentes, 2 projets pour l'édification de cette morgue. Ces projets comprennent : Plans, Devis descriptif, Cahier des charges, Devis estimatif. Monsieur Chanard me dit aujourd'hui de m'adresser directement à la mairie pour obtenir le montant de mes honoraires. Comme je n'ai pas eu à passer par l'administration, il me semble difficile, à moins que vous n'y consentiez, de vous présenter ma note. Je vous prierais donc Monsieur le Maire de me dire 1° Si ces honoraires ont été payés à M. Chanard qui me dit qu'on ne les lui a pas soldés. 2° Si, le cas échéant, je pourrais vous adresser mon compte.

Particulièrement, je vous dirais que M. Chanard m'avait, dans les mêmes conditions, chargé de dresser le projet d'un bureau d'octroi à la gare P.L.M. Mais cette fois, j'avais signé moi-même mes plans et devis dont les honoraires m'ont été payés directement par le Département.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : C. Nallet

- Camille Nallet Architecte 107 rue Nationale Villefranche (Rhône), le 30 décembre 1904.

Monsieur Chanard à Vaux,

J'ai reçu hier la réponse de la mairie, au sujet de notre affaire de la morgue. La voici.

"En réponse à votre lettre, je viens vous faire connaître que les honoraires dus à M. Chanard pour l'établissement d'un projet de morgue ne lui ont pas encore été payés. Ils le seront aussitôt que la ville aura réalisé l'emprunt voté pour l'agrandissement du cimetière ce qui aura lieu à brève échéance. L'administration municipale considère que, seul, M. Chanard qui a signé le projet, peut valablement toucher les honoraires en question. Veuillez agréer, etc."

Nous voici donc fixés, ce qui n'empêche pas que l'adjudication de la morgue se donnera courant janvier. Le montant des honoraires qu'il faudra demander, le projet comprenant plans, devis descriptif, devis estimatif et cahier des charges, sera de 2.50% sur 5 [6 ?].800 fr environ je crois.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : C. Nallet

[Annotation en biais en haut à gauche de la lettre :] Transmis la lettre ci-jointe de M. Nallet à la mairie de Villefranche pour y être fait droit. Signé : Chanard.

## Illustrations



Vue de situation (partie  
droite de l'image)  
Phot. Didier Gourbin  
IVR82\_20086902527NUCA



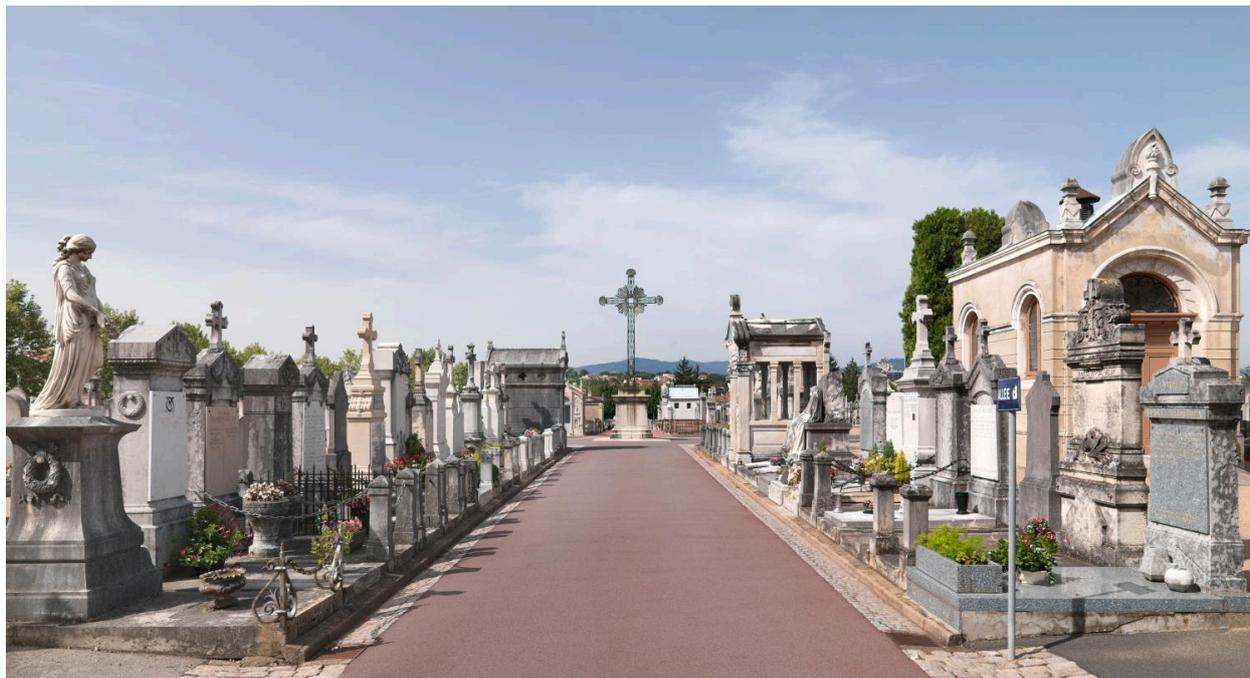
Vue générale  
Phot. Véronique Belle  
IVR84\_20216900460NUCA

## Dossiers liés

Est partie constituante de : Cimetière Saint-Denis (IA69007957) Rhône-Alpes, Rhône, Villefranche-sur-Saône, 603 boulevard Gambetta, boulevard du Général-Leclerc, avenue Joseph-Balloffet

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



Vue de situation (partie droite de l'image)

IVR82\_20086902527NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale

IVR84\_20216900460NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, ADAGP  
communication libre, reproduction soumise à autorisation